Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20261016-DEC2026_18-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DÉCISION N° 2026-18 DU 16 OCTOBRE 2026

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX MÉDIATHÈQUE – LOT 8 AVENANT 1 ET LOT 10 AVENANT 1

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la consultation relative au marché de travaux de construction de la médiathèque, alloti en onze lots dont les lots 8 et 10 :

- Lot 8 « Aménagements extérieurs »
- Lot 10 « Chauffage – Plomberie - Ventilation » ;

Vu la notification d'attribution du marché en date du 25 mars 2026 ;

Considérant la nécessité d'ajuster le montant de ces deux lots, sur proposition du Maître d'œuvre reçue le 15 octobre 2026 ;

DÉCIDE

Travaux de construction de la médiathèque

Article 1 : Le lot 8 « Aménagements extérieurs », attribué à la société Atlantic Paysages, du marché de travaux de construction de la médiathèque est modifié de la manière suivante :

Montant du Lot 8 = 18 431,70 € HT
Montant de l'avenant 1 = + 3 761,94 € HT
Nouveau montant du lot 8 = 22 193,64 € HT

Article 2 : Le lot 10 « Chauffage – Plomberie - Ventilation », attribué à la société DC Énergie, du marché de travaux de construction de la médiathèque est modifié de la manière suivante :

Montant du Lot 10 = 97 275,15 € HT
Montant de l'avenant 1 = + 20 303,76 € HT
Nouveau montant du lot 10 = 117 578,91 € HT

Le Maire,
Patrick BEILLON

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan